



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCES

Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
----------	---------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 031 – 2018

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2018

No: 032 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2018;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018

No: 033 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Aucune question

5. CORRESPONDANCE

5.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de janvier 2018

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

Festival des artisans : rapport verbal fait par M. Gaétan Morin

Politique culturelle : rapport verbal fait par M. Gaétan Morin

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et des certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de janvier 2018, d'un total de 3 permis pour une valeur de 9 500 \$.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

8. TRÉSORERIE

8.1 Adoption de la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2018

No: 034 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite établir la liste des dépenses incompressibles, pouvant être acquittées dès réception d'une facture en 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10.1 du règlement 390-2016 (Règles de contrôle et de suivi budgétaires) stipule que chaque année, le Conseil adopte par résolution la liste des dépenses incompressibles;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'APPROUVER la liste de décaissements et dépenses incompressibles suivantes pour l'exercice financier 2018 :

- a) les comptes de services d'utilité publique (électricité, gaz, téléphone, Internet, cellulaires, etc.);
- b) les comptes d'achat d'essence et diesel;
- c) les frais de poste et de messagerie;
- d) les frais d'impression de La Page municipale;
- e) les frais d'équipement de bureau (photocopieur, etc.);
- f) les salaires ainsi que les remises de diverses retenues sur les salaires aux termes des lois provinciales et fédérales;
- g) CSST et autres frais des différents paliers gouvernementaux;
- h) le paiement des taxes perçues au nom du gouvernement fédéral et provincial;
- i) les droits d'immatriculation des véhicules;
- j) les frais de déplacement et le remboursement des dépenses diverses des employés et membres du conseil municipal, conformément aux politiques de remboursement des frais de déplacement;
- k) cours de formation prévus au budget;
- l) les contrats d'entretien et/ou de service préalablement approuvés par résolution ou règlement du conseil – système d'alarme, conciergerie, REER, assurances collectives, etc.
- m) les frais inhérents aux ententes intermunicipales conclues par règlement ou résolution (incendie);
- n) le paiement des quotes-parts à MRC de Matawinie;
- o) cartes de crédit;
- p) renflouement des petites caisses;
- q) dépenses de moins de 150 \$ approuvée par la direction générale;
- r) service de police – Sûreté du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

8.2 Adoption du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation

No: 035 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec demande que la Municipalité adopte annuellement le budget de l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu le rapport d'approbation – budget 2018 pour l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a par la suite reçu un budget 2018 révisé pour l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D'ADOPTER le budget 2018 révisé de l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare tel que décrit dans le document reçu de la Société d'habitation du Québec en date du 13 décembre 2017, révisé en date du 16 janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Représentation de la Municipalité à la Cour municipale de la MRC de Matawinie pour vente pour taxes

No: 036 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie entreprendra des procédures de vente d'immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier en juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la Municipalité doit être présent lors de cette procédure;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence Mme Anne-Marie Daher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à se porter adjudicataire au nom de la Municipalité lors de ladite vente pour 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

8.4 Travaux d'entretien de la portion privée du chemin Bord du Lac Léon (côté Est) – modification de la résolution 163-2017

No: 037 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare a adopté la résolution 163-2017 déterminant la méthode de taxation spéciale pour les travaux d'entretien de la portion privée du chemin Bord du lac Léon (côté Est);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution doit être modifiée pour assurer une taxation équitable aux propriétaires concernés;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

DE MODIFIER la résolution 163-2017 en changeant le mot « résidence » pour « immeuble » dans le dernier paragraphe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel de janvier 2018 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le règlement 390-2016.

9.2 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de janvier 2018

No : 038 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de janvier 2018;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	janvier	319 160,84 \$
Salaires	janvier	25 696,45 \$
Mensuels	janvier	71 794,94 \$

TOTAL 416 652,23 \$

Représentés par les chèques C1800001 à C1800063, L1800001 à L1800013, et D1800001 à D1800050.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

9.3 Autorisation des paiements

No : 039 – 2018

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avant la date de la séance régulière du Conseil municipal où se déroule l'activité;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu:

D'AUTORISER les paiements suivants :

- Maquillage pour enfants lors de l'activité Patin Wixx, 150 \$ taxes incluses (Frigoline) et 100 \$ taxes incluses (Mousseline)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Aide aux travaux publics – embauche d’une ressource temporaire

No: 040 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d’aide aux travaux publics de façon temporaire, notamment pour le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a approché un candidat qui s’est montré intéressé et disponible, soit M. Yvon Bruneau;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu:**

D’ENTÉRINER la recommandation faite par la directrice générale d’embaucher le candidat rencontré, M. Yvon Bruneau, en tant qu’aide aux travaux publics sur appel pour la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, à 15 \$/heure, et ce rétroactivement au 19 janvier 2018.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Politique culturelle – contrat à Culture Lanaudière

No : 041 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare souhaite procéder à l’élaboration d’une Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une proposition de Culture Lanaudière, au montant de 13 500 \$ plus taxes, pour réaliser ce mandat;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

DE MANDATER Culture Lanaudière pour réaliser la Politique culturelle de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare en 2018, pour un montant forfaitaire de 13 500 \$ plus taxes, d’appliquer cette dépense au GL 02-130-00-412-00 (Honoraires professionnels) et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté;

D’AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer tout document en lien avec ce contrat.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

11.2 Programmation finale – spectacles printemps 2018

No : 042 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait adopté une programmation préliminaire de spectacles 2018 à la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline, par les résolutions 236-2017 et 254-2017;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le comité spectacles a finalisé la programmation pour les spectacles du printemps 2018, soit Laurence Jalbert, Alain Choquette et Hommage aux Colocs;

CONSIDÉRANT QUE les dates et cachets des spectacles sont les suivants:

- Laurence Jalbert, 7 avril 2018, cachet de 4 000 \$ plus taxes
- Alain Choquette, 19 mai 2018, cachet de 5 000 \$ plus taxes
- Hommage aux Colocs, 9 juin 2018, cachet de 3 000 \$ plus taxes

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu:

D'ACCEPTER la programmation finale des spectacles pour le printemps 2018 à la Vieille Chapelle et de procéder à la signature des contrats qui ne sont pas déjà signés;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer les contrats;

D'APPLIQUER les dépenses de cachets au GL 02-701-91-691-11 (Évènements culturels/spectacles), d'autoriser les paiements des dépôts demandés (s'il y a lieu) et d'autoriser le paiement des cachets à la date de chacun des spectacles, conformément aux contrats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Feux d'artifice à la Fête Nationale 2018

No: 043 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Fête Nationale se déroulera le samedi 23 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un spectacle pyrotechnique à 22 h lors de cette soirée;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Michel Beaupied inc. réalise les feux d'artifices depuis plusieurs années et que la Municipalité est satisfaite de ses services;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Michel Beaupied inc. fournit la main d'œuvre qualifiée; la conception, le montage et l'installation du spectacle; le transport des équipements pyrotechniques et un ratissage du terrain; pour un coût de 3 275 \$ taxes incluses, incluant les assurances;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

D'OCTROYER le contrat des feux d'artifice de la Fête Nationale 2018 à Ste-Marcelline-de-Kildare à Les Entreprises Michel Beaupied inc. au coût de 3 275 \$ taxes incluses, incluant les assurances, d'autoriser le paiement le 23 juin 2018, d'appliquer la dépense au GL 02-702-92-690-13 (Fête nationale – feux d'artifice) et d'autoriser Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Rapport d'activités annuel 2017 du Service Sécurité Incendie

No: 044 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités annuel 2017 a été acheminé à la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare par le Directeur du Service Sécurité incendie de la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare a pris connaissance du rapport d'activités annuelles du Service Sécurité incendie;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'ADOPTER le rapport d'activités annuel 2017 tel que préparé par le Service Sécurité incendie de la municipalité de Rawdon, qui dessert la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Entretien hivernal de la route 343 – demande au MTMDET

No: 045 – 2018

CONSIDÉRANT QUE l'entretien hivernal de la route 343 est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE le niveau de service pour le tronçon localisé entre Joliette et St-Côme est stipulé dans un devis standardisé;

CONSIDÉRANT QUE différents sous-traitants ont été mandatés par le MTMDET pour l'entretien hivernal de ce tronçon;

CONSIDÉRANT QUE des variations importantes sont observées dans la qualité du déneigement d'une municipalité à l'autre;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de remédier aux lacunes observées, dont l'énorme différence de l'état de la chaussée à la limite des municipalités de Ste-Marcelline-de-Kildare et de St-Alphonse-Rodriguez, et d'assurer une application uniforme du devis d'entretien hivernal du tronçon de la route 343 localisé entre Joliette et St-Côme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

14.1 Dépôt du Rapport « Rapport de fin de projet pilote 2016-2017 : Vidange des fosses septiques – secteur du lac des Français »

Dépôt du rapport de fin de projet pilote 2016-2017 sur la vidange des fosses septiques dans le secteur du lac des Français.

14.2 Fin du projet pilote de vidange de fosses septiques dans le secteur du Lac des Français

No: 046 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de vidange de fosses septiques dans le secteur du Lac des Français a été réalisé en 2016 et 2017, et que le bilan du projet pilote a été déposé au Conseil municipal;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite mettre fin au projet étant donné les résultats non-concluants élaborés dans le rapport;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont payé des taxes en 2017 pour une éventuelle poursuite du projet en 2018 et que ces citoyens doivent être remboursés;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

DE REMBOURSER les citoyens ayant payé des taxes en trop pour le projet pilote de vidange de fosses septiques en 2017 (liste des matricules et des montants en annexe).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

17.1 Analyse supplémentaire pour l'amiante à l'Hôtel de ville

No : 047 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le mandat de caractérisation pour l'amiante à l'Hôtel de ville à Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin en novembre 2017 (résolution 245-2017) en préparation du projet de rénovation de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU'un échantillonnage supplémentaire pour des matériaux entourant les fenêtres est nécessaire pour compléter le devis avant de lancer l'appel d'offres;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

D'OCTROYER le mandat supplémentaire de caractérisation pour l'amiante à l'Hôtel de ville de Ste-Marcelline-de-Kildare à Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin, au montant d'environ 1 000 \$ + taxes (prix ajusté selon le nombre d'échantillons);



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

D'APPLIQUER cette dépense au GL 03-313-10-041-00 (Bâtiment Hôtel de ville);

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.2 Services juridiques 2018 – entente forfaitaire

No : 048 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare souhaite avoir une entente forfaitaire pour les services juridiques dont elle a besoin pour communications téléphoniques, services mineurs, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une offre de Bélanger Sauvé, au montant de 175 \$ plus taxes et déboursés par mois pour services juridiques pour l'année 2018;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ACCEPTER l'offre de Bélanger Sauvé pour une entente forfaitaire pour services juridiques en 2018, au montant de 175 \$ plus déboursés et taxes par mois, payable de façon trimestrielle, et d'appliquer cette dépense au GL 02-130-00-412-00 (Honoraires professionnels);

D'AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer tout document en lien avec cette entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.3 Pont payant Maison des jeunes

No : 049 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la Maison des jeunes de Ste-Marcelline pour tenir une activité de financement Pont Payant;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra le 21 avril 2018 au Pont de la Rivière Blanche sur le Rang Pied de la Montagne;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

D'AUTORISER la tenue de l'activité Pont Payant de la Maison des jeunes de Ste-Marcelline sur le Rang Pied de la Montagne, à l'intersection de la route 343, le 21 avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.4 Comité Festival des artisans – membres

No: 050 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a mis en place un comité organisateur pour le Festival des artisans en spécifiant son mandat, sa structure, sa composition et sa présidence, par la résolution 273-2017;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit nommer les représentants des sous-comités qui feront partie du comité organisateur;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

DE NOMMER les membres suivants au comité organisateur du Festival des artisans :

- Maire de la municipalité : M. Gaétan Morin
- Conseillères municipales dédiées aux dossiers culturels : Mélissa Arbour et Mélanie Laberge
- Directrice générale et coordonnatrice à la culture : Chantal Duval et Anick Beauvais
- Représentant du sous-comité « Recherche et gestion des bénévoles » : Luc Habott
- Représentant du sous-comité « Recherche de partenaires financiers » : Michel Bourgeois
- Représentante pour les sous-comités « Logistique événementielle » et « Développement de la programmation » : Anick Beauvais

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.5 Remplacement d'un membre du CCU

No: 051 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le règlement 397-2017 ayant pour objet d'amender le règlement 265-2004 instituant un comité consultatif en urbanisme et que dans ce règlement il est prévu que le CCU soit composé de 5 citoyens et de 3 élus(es);



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 022-2018 pour nommer les membres du CCU et que depuis, une des membres s'est désistée, soit Mme Cynthia Racine;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

DE NOMMER Mme Judith Delorme comme membre citoyenne du CCU, en remplacement de Mme Cynthia Racine, pour un mandat s'étendant de la période de février 2018 à janvier 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.6 Défi 12 heures Val St-Côme

No: 052 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Défi 12 heures aura lieu le samedi 17 mars 2018 à Val St-Côme afin d'amasser des fonds pour la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'équipe doivent s'engager à amasser la somme minimale de 100 \$ pour le Fonds Pier-Luc Morin;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu:**

D'AUTORISER la commandite de 500 \$ pour l'équipe de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare de 8 participants, d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-970-00 (Subventions autres organismes) et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.7 FQM – renouvellement de l'adhésion et inscription au congrès 2018

No: 053 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement de son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût d'environ 1 700 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les informations concernant le congrès 2018 de la FQM;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

DE RENOUVELLER l'adhésion de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare à la FQM pour l'année 2018, d'appliquer cette dépense d'environ 1 650 \$ plus taxes au GL 02-110-00-494-00 (cotisations) et d'autoriser le paiement;

D'INSCRIRE M. Gaétan Morin, un(e) conseiller(ère) municipal(e) et Mme Chantal Duval au congrès 2018 de la FQM et d'appliquer les dépenses s'y rattachant aux postes de GL prévus au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.8 Appui à la candidature de l'Association des Personnes Handicapées Matawinie – prix À part entière

No: 054 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui de l'Association des Personnes Handicapées Matawinie pour sa candidature au prix À *part entière* de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Personnes Handicapées Matawinie aura 40 ans cette année, qu'elle fait un travail exceptionnel et que l'objectif du prix À *part entière* est de reconnaître les personnes et organismes qui contribuent à accroître la participation sociale des personnes handicapées;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'APPUYER la candidature de l'Association des Personnes handicapées Matawinie au prix À *part entière* de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à Mme Ysabel Fréchette, coordonnatrice de l'Association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

17.9 Politique de remboursement pour couches lavables

No : 055 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite poser une action concrète pour le bien de l'environnement et des familles de Ste-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QU'est ressortie l'idée d'une politique de remboursement pour les familles résidentes de Ste-Marcelline-de-Kildare pour l'utilisation de couches de coton lavables;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'ADOPTER et d'appliquer la Politique de remboursement pour couches lavables, dont copie du document se trouve en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 056 – 2018

**Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 30.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière